



**SIGNATURE
ACCORD CADRE VIVEA – COOP DE FRANCE
4 mars 2010**



www.vivea.fr
www.coopdefrance.coop

CONTACTS PRESSE :

Pour VIVEA : Cécile GHIRINGHELLI

Tél. : 01 56 33 29 01 – Fax : 01 56 33 29 18 / E-mail : c.ghiringhelli@vivea.fr

Pour Coop de France : Yves BOULAY

Tél. : 01 44 17 57 70 – Fax : 01 48 06 59 05 / E-mail : yves.boulay@coopdefrance.coop

(Contact dossier Coop de France : delphine.antolin@coopdefrance.coop)



VIVEA et Coop de France ont signé **un accord cadre « pour la formation des coopérateurs » ce jeudi 4 mars 2010 à 17h**, sur le stand de Coop de France au Salon International de l'Agriculture.

Ce partenariat est l'occasion pour les deux organismes de réaffirmer le rôle essentiel de la formation des agriculteurs pour répondre aux enjeux du Grenelle de l'environnement : elle doit faire partie intégrante de la stratégie des agriculteurs et de leurs coopératives, résolument inscrites dans le développement durable ; l'approche collective est une vraie valeur ajoutée.

L'accord cadre vise à développer les compétences des agriculteurs pour préparer l'adaptation de l'agriculture aux enjeux du développement durable et aux évolutions du contexte économique (crises sectorielles notamment). Il se décline en 3 volets :

Accompagnement formation du diagnostic énergétique permettant d'accroître la maîtrise énergétique des exploitations afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013.

Développement de la certification Agriconfiance : accompagnement par la formation de 20 000 producteurs vers la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur mode de management et leur faciliter l'accès au niveau II de la certification environnementale, voire au niveau III (HVE).

Formations permettant l'obtention du Certiphyto et formations visant la modification des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires.

L'accord-cadre prévoit également d'intensifier les collaborations entre le réseau VIVEA et les coopératives. L'objectif est de faciliter l'utilisation de la formation professionnelle continue par une plus grande fluidité dans le traitement des dossiers, la mobilisation de partenaires, le développement d'actions de promotion et de communication.

Christiane Lambert, Présidente de VIVEA : *« Par le biais de ce partenariat, il s'agit également pour VIVEA d'intensifier ses collaborations avec les organisations économiques que sont les coopératives, et ce, en vue de développer l'accès à la formation de ses contributeurs. »*

Philippe Mangin, Président de Coop de France : *« Je me réjouis de voir aujourd'hui se renforcer notre collaboration avec VIVEA. La formation des agriculteurs est essentielle. Organisée collectivement par les coopératives, c'est un levier puissant pour préparer l'agriculture de demain. »*



VIVEA, Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

VIVEA est le **Fonds d'assurance formation** des exploitants agricoles créé en 2001 par une convention signée entre les syndicats de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (*FNSEA*), et des Jeunes Agriculteurs (*JA*) avec les organisations agricoles à vocation générale dont l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (*APCA*), et la Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (*CNMCCA*). VIVEA repose sur une organisation territoriale proche du terrain et des spécificités locales.

Sa mission :

Accompagner le développement des compétences des entrepreneurs du vivant tout au long de la vie pour :

- Conforter les emplois
- Améliorer la qualité de la vie et accompagner les trajectoires professionnelles
- Accompagner l'évolution des entreprises en mutation
- Permettre de concilier projet de vie, projet d'entreprise et projet de société
- Favoriser leur implication dans les territoires

Ses domaines d'action

- Financer la formation
- Orienter la politique de formation professionnelle continue
- Développer et réaliser la promotion de la formation
- Améliorer l'adéquation entre l'offre et les besoins
- Développer la prospective, l'innovation et l'expérimentation.

Ses contributeurs : les entrepreneurs du vivant

Ce sont les actifs non salariés, chefs d'exploitation agricole, entrepreneurs du paysage, de travaux agricoles ou forestiers, les collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, les aides familiaux et les cotisants de solidarité.

Les personnes engagées dans une démarche d'installation (reprise et création d'entreprise) dans ces secteurs d'activité sont considérées par VIVEA comme des ayants droit.

Aujourd'hui, VIVEA compte près de **700 000 contributeurs** dont **40 % ont suivi au moins une formation depuis sept ans.**



COOP DE FRANCE, Syndicat national d'entreprises

Coop de France est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles, agroalimentaires et agro-industrielles. Avec ses services d'expertise pluridisciplinaire et son réseau régional, Coop de France accompagne et soutient le développement des coopératives. Porte-voix politique et force de propositions auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, Coop de France a pour mission de promouvoir le modèle d'entreprise de la coopération. Coop de France partage les mêmes valeurs et principes d'organisation avec les autres familles coopératives (Scop, Coop de consommateurs...).

Tous les territoires, toutes les agricultures, toutes les filières sont valorisés par la coopération agricole : métiers du grain, bétail et viande, aviculture et foie gras, nutrition animale, déshydratation de la luzerne, lait et produits laitiers, vins, betterave et sucre, fruits et légumes, lin et chanvre, tabac, insémination animale, utilisation de matériel en commun, électricité, alcool et distilleries, plantes à parfum et médicinales, miel, bois et forêts...

Premiers partenaires des agriculteurs à l'amont comme à l'aval, les coopératives sont des acteurs économiques majeurs de la diffusion des bonnes pratiques agricoles et de l'organisation. La formation des agriculteurs est prévue dans le statut de la coopération, et fait partie intégrante de la stratégie des coopératives inscrites dans le développement durable. Elles se mobilisent grâce aux 7 500 conseillers présents sur l'ensemble du territoire et proposent à leurs adhérents des formations visant l'amélioration des compétences pour répondre aux enjeux de l'adaptation nécessaire de l'agriculture.

La Coopération agricole en chiffres :

- **3 000 entreprises coopératives**, Unions et SICA dans le secteur agricole, agro-alimentaire et agro-industriel
 - **12 500 CUMA**
- **80 milliards d'euros** de chiffre d'affaires global pour les coopératives et leurs filiales
 - **40 % de l'agroalimentaire français**
 - **150 000 salariés** directs
- **¾ des agriculteurs adhèrent** à au moins une coopérative